ÉCOLE Élémentaire & Maternelle NOTRE DAME DE TOUTES JOIES

LIVRET DE RENTREE

ANNEE 2022/2023

Ecole Notre Dame de Toutes Joies

42, boulevard Albert Thomas 44000 NANTES

Tel. 02.40.76.95.15 – direction@ecoletoutesjoies.fr

Dans ce livret, vous trouverez toutes les informations pratiques sur le fonctionnement et l'organisation de l'école, ainsi que les dates importantes de l'année scolaire 2022/2023.

HORMIS LES VACANCES D'ETE, Il SERA DISPONIBLE TOUTE L'ANNEE SUR ECOLE DIRECTE

Chers parents,

Voici une année écoulée, déjà, et nous sommes heureux d'avoir pu vivre quelques mois presque normaux ! Le retour de nos temps forts (course du partage, tournois de ping-pong), est ce qui nous avait le plus manqué. Dans quelques jours la kermesse nous permettra de nous retrouver une dernière fois.

Nous retrouver pour fêter ceux qui partent :

- Les CM2 qui partiront au collège

- Les enfants qui changeront d'école parce qu'ils déménagent ou autre

- Les enseignants et personnels OGEC qui feront valoir leurs droits à la retraite : Damien Ramondou et Martine Vince

- Les enseignants qui partiront sur des projets personnels différents, définitivement ou pour une année : Sibylle Audollent, Katell Chopin, Catherine Latrobe.

- Des enseignants qui nous quitteront car le mouvement est ainsi : Stéphanie Guilbaud (enseignante spécialisée)

- D'autres qui arriveront : Mme Florence Rohu, Mme Hélène Langouet et Mr Anthony Blaise (enseignant spécialisé)

Vous l'aurez compris, l'école Notre Dame de Toutes Joies arrive à la fin d'un cycle et de nouvelles têtes vont arriver pour cette rentrée 2022.

Oui, une nouvelle année se prépare et des devoirs du soir arrivent pour vous. Il s'agit du travail le plus fastidieux qui vous est demandé mais je sais compter sur votre sérieux pour prendre connaissance de l'ensemble des documents.

Des nouveautés :

- *Le fonctionnement de la garderie évolue. Vous avez reçu un courrier il y a une quinzaine de jours pour anticiper un peu votre organisation de rentrée.*
- *Le contrat de scolarisation évolue également avec l'apparition de l'article 9 et quelques changements dans les articles 7 et 8.*
- *Le règlement intérieur fait peau neuve*
- *Le règlement de garderie fait son apparition*

Pour une meilleure visibilité des informations, la commission de communication de l'OGEC a travaillé sur une charte graphique. Tous les courriers de la direction auront ainsi la même présentation.

Avant de nous quitter n'oublions pas de remercier les acteurs de notre communauté : les parents bénévoles des trois associations, les personnels qui nous quittent et ceux qui restent, à tous un grand MERCI.

N'oublions pas de réserver un accueil chaleureux aux nouveaux enseignants et personnels, ils vous seront présentés lors du repas des parents fin septembre.

En attendant, bel été à tous. Profitez de vos familles, de vos amis. Ressourcez-vous, reposez-vous. Et je vous dis à la rentrée prochaine.

Anne-Laure LECLINCHE

Table des matières

PROJET D'ECOLE 4
INFORMATIONS GENERALES ANNEE SCOLAIRE 2022-2023 6
ECHEANCIER DES PRELEVEMENTS 2022-2023 9
CALENDRIER SCOLAIRE 2022-2023 10
ORGANISATION DE LA STRUCTURE PEDAGOGIQUE 2022 / 2023 11
LE REGLEMENT INTERIEUR 13
REGLEMENT GARDERIE 19
APPEL AUX DONS 22
LISTE FOURNITURES SCOLAIRES PETITE SECTION 23
LISTE FOURNITURES SCOLAIRES MOYENNE SECTION 24
LISTE FOURNITURES SCOLAIRES GRANDE SECTION 25
LISTE FOURNITURES SCOLAIRES CP 26
LISTE FOURNITURES SCOLAIRES CE1 27
LISTE FOURNITURES SCOLAIRES CE2 28
LISTE FOURNITURES SCOLAIRES CM1 29
LISTE FOURNITURES SCOLAIRES CM2 30

PROJET D'ECOLE

L'école Notre Dame de Toutes Joies est liée par contrat d'association.

C'est une école catholique sous tutelle diocésaine dont le but est l'enseignement et l'éducation des élèves qui lui sont confiés.

Elle compte 6 classes en maternelle et 11 classes en élémentaire.

Le projet d'école s'adresse à toutes les personnes adultes (enseignants, personnels, parents) et enfants qui ont à vivre au sein de l'école Notre Dame de Toutes Joies. Ce projet doit inspirer notre action et constituer des jalons pour l'ensemble de la communauté éducative. Il sera relu par l'ensemble de cette communauté chaque année et remis à jour si besoin.

LE PROJET EDUCATIF

Le projet éducatif de l'école est un programme, une manière de penser, de vivre, d'agir et d'être, au sein de la communauté éducative.

A l'école Notre Dame de Toutes Joies, on s'efforce de :

- Accueillir et respecter chacun avec ses différences,
- Transformer son regard afin que chacun se sente aimé, reconnu et valorisé (les parents, les enfants, le personnel et les enseignants),
- Donner à chacun les moyens d'être responsable, autonome et capable de prendre des initiatives pour mieux vivre ensemble,
- Privilégier les attitudes positives et constructives.

Notre école est une microsociété qui impose les règles de vie définies dans une charte éducative (voir ci-contre).

Notre école est un lieu de formation humaine et chrétienne.

Notre école s'efforce de vivre dans un esprit évangélique en s'appuyant sur les valeurs prônées dans « le discours des Béatitudes ». Elle veut ainsi vivre en accord avec son nom :

« Ecole Notre Dame de Toutes Joies »

LES PROJETS PEDAGOGIQUES

Notre école est un lieu d'enseignement où l'on cherche à réunir les meilleures conditions pour que l'enfant ait un comportement d'élève, concentré sur son travail scolaire.

Les enseignants portent un regard positif sur l'histoire personnelle et les résultats scolaires de chaque élève.

L'école donne à chacun une méthode de travail basée sur *la réflexion personnelle* et *la mémorisation*.

Elle propose des actions culturelles pour développer :

- Le sens du Beau,
- La lecture (une bibliothèque est ouverte tous les après-midis, sous la responsabilité d'un animateur),
- Les compétences en informatique (salle informatique),
- La découverte de l'anglais.

Elle est attentive à favoriser l'imaginaire et à maintenir l'esprit créatif.

Elle donne une place importante au développement et à l'épanouissement physique et sportif (un animateur sportif intervient à partir du CP).

Elle est ouverte sur l'extérieur : sorties (musées, concerts, découverte du patrimoine…), classes de découverte en CE1 et CM2.

LA PROPOSITION DE LA FOI

Les grands moments de l'année sont marqués de célébrations : rentrée, Noël, Pâques.

Des actions de solidarité (proche ou lointaine) sont proposées afin de développer l'esprit d'ouverture et le sens du partage.

Un éveil à la foi se vit au sein des classes maternelles.

A partir du CP, c'est la catéchèse paroissiale qui est organisée dans l'école (une heure hebdomadaire).

CHARTE EDUCATIVE

Cette charte est destinée à tous les membres de la communauté éducative de l'école, élèves ou adultes.

Tous ensemble, nous respectons le cadre de vie

Chacun(e)

- Contribue à le rendre plus beau,
- Garde les locaux et la cour propre,
- Garde le matériel en bon état, range chaque chose à sa place (en pensant particulièrement aux vêtements).

Tous ensemble, nous voulons vivre en harmonie

Chacun(e)

- Apporte aux autres une considération positive,
- Observe les règles de politesse (correction du langage, courtoisie dans les relations)
- Sait accueillir les nouveaux.

Tous ensemble, nous respectons des règles de vie garantissant un climat de travail

Chacun(e)

- Arrive à l'heure,
- Ecoute les consignes et les applique promptement,
- Respecte le travail des autres,
- Soigne son travail.

Ainsi chaque membre de la communauté éducative pourra dire :

« J'aime mon école »

INFORMATIONS GENERALES ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Rentrée scolaire :	Jeudi 1er septembre 2022 à 8h45
Rentrée scolaire **Petites sections** :	Familles de l'école jeudi 1er septembre à 8h45 Nouvelles familles vendredi 2 septembre à 8h45

ORGANISATION DE LA SEMAINE

Les jours travaillés sont le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les élèves n'ont pas classe le mercredi matin. Des cours de soutien sont assurés de 13h05 à 13h35 les mardis et jeudis. Les élèves concernés et leurs familles sont prévenus par les enseignants.

LES HORAIRES

	HORAIRES GARDERIE MATIN	HORAIRES MATIN		HORAIRES APRES-MIDI	
		CLASSE	OUVERTURE DU PORTAIL	CLASSE	OUVERTURE DU PORTAIL
MATERNELLES	Arrivée : de 8h00 à 8h25 Accueil : de 8h00 à 8h35 *	8h45 à 12h00	Entrée : 8h35-8h45 Sortie : 12h00	13h45 à 16h40	Entrée : 13h35-13h45 Sortie : **16h40**-16h50
ELEMENTAIRES	Arrivée : de 8h00 à 8h25 Accueil : de 8h00 à 8h35 *	8h45 à 12h00	Entrée : 8:35-8h45 Sortie : 12h00	13h45 à 16h45	Entrée : 13h35-13h45 Sortie : 16h45

NOUVEAUTÉ

*** Aucune entrée possible après 8h25**

HORAIRES GARDERIE SOIR	PETITE GARDERIE	GRANDE GARDERIE
MATERNELLES	Sortie : entre 17h10 et 17h50 Portail maternelles	Sortie entre 18h00 et 18h30 Portail élémentaires
ELEMENTAIRES	Sortie : entre 17h10 et 17h50 Portail maternelles	Sortie entre 18h00 et 18h30 Portail élémentaires

NOUVEAUTÉ

Merci de respecter ces horaires. **En cas de retard, l'enfant et son accompagnateur devront obligatoirement passer au secrétariat demander un billet de retard à remettre ensuite à l'enseignant.**

Les entrées et sorties se font :

- Pour les maternelles : 11, Boulevard Auguste Pageot
- Pour les élémentaires : 42, Boulevard Albert Thomas

LA GARDERIE ET L'ETUDE

Elles fonctionnent tous les jours scolaires, sauf dates indiquées dans le calendrier scolaire, dès le jour de la rentrée. L'accueil périscolaire du matin, la garderie et/ou l'étude du soir seront facturés selon la formule retenue par la famille. Tout changement doit impérativement être formulé par mail à la comptabilité.

Les dépassements horaires **après 18h30** entraînent de fortes charges financières pour l'OGEC. **Il faut impérativement les éviter**. Chaque dépassement (après 18h30) sera facturé 10€ par enfant.

Nouvelle organisation de la garderie et de l'étude : voir courrier envoyé via école directe le 3 juin 2022

LA PARTICIPATION MENSUELLE

La participation mensuelle sera de 48.50€/mois/enfant.

Une réduction sur le tarif mensuel est accordée :

- 20% à partir du troisième enfant inscrit dans l'établissement
- 30% à partir du quatrième enfant.
- 30% pour le personnel OGEC et les enseignants de l'enseignement catholique sur présentation d'un justificatif **avant le 10 septembre**. Sans présentation de ce justificatif, aucune réduction ne sera accordée.

Cette participation comprend tous les frais engagés pour vos enfants : les activités scolaires, sportives et périscolaires (spectacles divers, sorties scolaires, …), ainsi que la cotisation pour la DDEC (Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique). Seuls ne sont pas comptés :

- Les livres de catéchèse
- Les frais de classes découvertes
- Les frais pour des projets spécifiques (classe voile…)

LES TARIFS DU PERSICOLAIRE

Garderie du matin : 2€

Forfait mensuel soir : 30€

Remise garderie soir : dernière mensualité offerte pour toute présence supérieure à 50% à la petite garderie.

Forfait activités périscolaires associatives : 30€ annuel OBLIGATOIRE

ATTENTION : toute demande de forfait ou d'annulation de forfait en cours d'année devra être justifiée (changement familial ou professionnel) et formulée par écrit à l'adresse mail suivante : comptabilite@ecoletoutesjoies.fr.

LA RESTAURATION COLLECTIVE

Le prix du repas est unique pour tous : 5,80 €

Tout repas commandé le matin sera facturé quelles que soient les circonstances de l'annulation. La facturation de la cantine est détaillée dans le relevé mensuel adressé aux parents.

Les familles habitant Nantes peuvent, suivant leurs revenus, demander une aide auprès du service périscolaire de la mairie : tel 02 40 41 94 42 ou accueil.periscolaire@mairie-nantes.fr

L'ASSURANCE SCOLAIRE

L'école fait le choix d'assurer l'ensemble des enfants en Individuelle Accident (celle-ci est obligatoire pour les sorties scolaires 5,76€/enfant). **Celle-ci les couvrira également sur des activités extra-scolaires**. Vous n'aurez donc plus à fournir d'attestation. Vous pourrez retrouver les garanties de cette assurance, télécharger une attestation pour leurs activités (sportives, culturelles,..)… sur un espace dédié. (Document ci-joint Mutuelle St Christophe)

LA COTISATION A L'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE : 2 € / enfant

Nous souhaitons que notre école reste ouverte à tous, aussi, nous nous tenons à votre disposition si vous vous trouviez dans l'impossibilité de faire face aux frais de scolarité de vos enfants.

ÉCOLE Élémentaire & Maternelle | NOTRE DAME DE TOUTES JOIES

Les contributions augmentent, on vous explique:

MADAME, MONSIEUR

Le contexte économique et social nous oblige à augmenter les contributions pour la rentrée prochaine.
En 2021, l'indice de prix à la consommation a augmenté de 2,8%. Selon. les prévisions de l'INSEE, le début d'année 2022 devrait être marquée par une inflation toujours forte "autour de 2,7%" sur un an, poursuivant le mouvement à l'oeuvre depuis des mois de forte hausse de tarifs de l'énergie, et des tensions de chaines d'approvisionnement mondiales impactant notamment le prix des matières premières (ex. le papier).
Dans ce contexte de forte pression inflationniste, les salaires augmentent (revalorisation du SMIC en janvier et en octobre 21, en janvier 22). Alimentés notamment par la reprise économique, les prix du gaz explosent.
Ce contexte inédit alourdit les principales charges supportées par l'établissement, que ce soient les frais de personnels, les charges de sous-traitance de restauration, les dépenses d'énergie, les achats de fournitures, les charges immobilières (entretien, réparation, travaux...)

L'OGEC met tout en oeuvre pour limiter la hausse des tarifs (ex. refonte des plannings pour limiter l'intervention de prestataires extérieurs). Cependant, notre école a deux projets immobiliers qui peuvent difficilement être reportés puisqu'ils sont liés aux normes de sécurité et de l'ADAP. D'autre part, la toiture des maternelles a besoin d'une rénovation suite à certaines fuites. Enfin notre prestataire restauration a fortement augmenté ses prix, hausse des tarifs observées sur les matières premières. L'OGEC a pu négocier que chaque partie fasse un geste pour absorber cette hausse encore jamais vue.

Afin que la situation saine de l'établissement se pérennise, l'OGEC a décidé d'augmenter ses contributions et le prix du repas.
Comptant sur votre compréhension, je vous remercie du temps passé à lire ce courrier.

CORDIALEMENT.

Anne-Laure Leclinche

Ecole Notre Dame de Toutes Joies
42 boulevard Albert Thomas - 44 000 - Nantes - 02 40 76 95 15
Site web : http://www.ecoletoutesjoies.fr/
e-mail: secretariat@ecoletoutesjoies.fr

ECHEANCIER DES PRELEVEMENTS 2022-2023

RAPPELS IMPORTANTS

Les factures sont uniquement disponibles sur Ecole Directe. Il est important de les sauvegarder car elles ne sont plus disponibles sur ED d'une année sur l'autre.

Le périscolaire et la cantine sont facturés avec un mois de décalage.

Frais concernés	Facture fin de mois	Prélèvement prévu le
Contribution septembre + APEL + ASC + Assurance	Septembre	05/10/2022
Contribution octobre + repas/périscolaire septembre	Octobre	07/11/2022
Contribution novembre + repas/périscolaire octobre	Novembre	05/12/2022
Contribution décembre + repas, périscolaire novembre	Décembre	05/01/2023
Contribution janvier + repas, périscolaire décembre	Janvier	06/02/2023
Contribution février + repas, périscolaire janvier	Février	06/03/2023
Contribution mars + repas, périscolaire février	Mars	06/04/2023
Contribution avril + repas, périscolaire mars	Avril	05/05/2023
Contribution mai + repas, périscolaire avril	Mai	05/06/2023
Contribution juin + repas, périscolaire mai	Juin	05/07/2023
Repas, périscolaire juin, juillet	Mi-Juillet	07/08/2023

CALENDRIER SCOLAIRE 2022-2023

- **VACANCES SCOLAIRES**

Rentrée des classes : jeudi 1er septembre 2022

Vacances de la Toussaint : du vendredi 21 octobre après la classe au lundi 7 novembre 2022 matin

Vacances de Noël : du vendredi 16 décembre après la classe au ⚠ jeudi 5 janvier 2023 matin ⚠

Vacances d'hiver : du vendredi 10 février après la classe au lundi 27 février 2023 matin

Vacances de Pâques : du vendredi 14 avril après la classe au lundi au mardi 2 mai 2023 matin

Pont de l'Ascension : du mardi 16 mai après la classe au lundi 22 mai 2023 matin

Vacances d'été des élèves : le vendredi 7 juillet après la classe.

- **SAMEDIS TRAVAILLES**

Cette année, il y aura 2 samedis travaillés :

- Le samedi 15 octobre Anniversaire de l'école
- Le samedi 25 mars Course du partage

Ces deux matinées seront récupérées le mardi 3 janvier. Il n'y aura donc pas classe ce jour-là.

- **JOURS SANS GARDERIE NI ETUDE NI ATELIER**

Tous les enfants quittent l'école à 16h40 en maternelle et 16h45 en élémentaire.

- Lundi 3 octobre
- Mardi 17 janvier
- Jeudi 13 avril
- Lundi 19 juin

- **EVENEMENTS**

Café de rentrée : jeudi 1er septembre et vendredi 2 septembre

Soirée de rentrée : jeudi 29 septembre

Anniversaire de l'école : samedi 15 octobre

Marché de Noël : samedi 26 novembre

AG des associations : lundi 12 décembre

Conseil d'établissement : vendredi 6 janvier

Tournoi de ping-pong : vendredi 12 mai

Course du partage : samedi 25 mars

Kermesse : vendredi 30 juin

ORGANISATION DE LA STRUCTURE PEDAGOGIQUE 2022 / 2023

Madame, Monsieur,

Vous constaterez, après la lecture de la nouvelle structure pédagogique que l'École arrive à la fin d'un cycle et que des départs se préparent.

Côté personnel enseignant :

Mr RAMONDOU et Mme AUDOLLENT quittent définitivement l'établissement ; l'un pour un départ à la retraite, l'autre pour s'ouvrir à de nouveaux horizons professionnels. Nous leurs souhaitons un avenir riche pour ce nouveau chapitre qui commence.

Mme LATROBE et Mme CHOPIN prennent une disponibilité d'un an pour des projets personnels. Nous les retrouverons à la rentrée 2023. Nous leurs souhaitons de profiter de cette année.

Mme JUSTEL et Mme CARRÉ sont toujours en arrêt longue maladie.

Côté personnel OGEC :

Mme Martine VINCE fait valoir ses droits à la retraite. Mme Laurence RABU cesse son activité au sein de l'école. Mme Katia AURE poursuit son activité professionnelle dans une MAM.

Mme Caty SAILLARD augmente son temps de travail en passant d'un mi-temps à un temps complet.

D'autre part, à la rentrée, les deux classes de GS auront une ASEM attitrée de 9h30 à 16h30. L'OGEC a fait le choix de renforcer l'accompagnement des enfants pour un meilleur suivi.

C'est ainsi que trois recrutements sont en cours.

En interne, l'OGEC et moi-même avons refondu tous les plannings pour optimiser l'accompagnement des élèves sur le temps périscolaire ; ne plus faire appel aux prestataires extérieurs sur le ménage et gagner en qualité sur ces services. Ce sont donc les salariés de l'école qui entretiendront les locaux à l'avenir. Ainsi Mme Fatoumata GASSAMA et Mme Manon CORTINA voient leur temps de travail augmenter.

A la rentrée, vous retrouverez donc de nouveaux visages dont un certain nombre n'est encore pas connu. Les postes seront définis courant de l'été.

Voici l'organisation des classes pour cette prochaine rentrée :

Petites sections	*(Nomination courant juillet)* en PSA, accompagnée de Mme Caty SAILLARD Mme Karine PAGNY ANDRE en PSB, accompagnée de (recrutement en cours).
Moyennes sections	*Nomination en cours* en MSA, accompagnée de Mme Véronique CARRIERE Mme Bénédicte de LONGUEVILLE et (nomination courant juillet) en MSB accompagnées de Mme Marie-Hélène VASLOT
Grandes sections	Mme Sandra L'HOPITAULT en GSA, accompagnée de (recrutement en cours) Mme Marie CHAIX en GSB, accompagnée de (recrutement en cours)
CP	Mme Magali CADORET en CPA, Mme Annick GUILLET en CPB
CE1	Nomination en cours en CE1 A, Mme Claire LEMARIE en CE1B
CP /CE1	Mme Anne-Claire QUEINNEC
CE2	Mme Marie BOUIN et (nomination courant juillet) en CE2A, Mme Estelle RABIER en CE2B
CM1	Mme Anne ROUSSEAU en CM1A, Mme Sophie GENIN en CM1B
CM2	(Nomination en cours) en CM2A, Mme Ophélie Guillaumet en CM2B

Le poste d'enseignant spécialisé sera assuré par Mr Anthony BLAISE à raison de deux demi-journées par semaine.

Mr Benoît LE ROY assure le poste d'EPS pour les élèves de la GS au CM2

Mme Christelle CORRIGOU assure le poste de professeur d'anglais pour les élèves de la GS au CM2

Mme Anne-Claude d'AUBERT assure le secrétariat. Mme Agathe de CARNÉ-CARNAVALET assure la comptabilité.

Mme Myriam MOSBAH est coordinatrice de la cantine.
Mme Frédérique TEMPLE, Mme Fatoumata GASSAMA, Mme Manon CORTINA, Mr Thierry CERTAIN assurent la restauration et l'entretien des locaux

Mr Jacky LEROUX assure la tenue de la bibliothèque, ainsi que la surveillance de cour de la pause méridienne, accompagné de personnels extérieurs.

Anne-Laure Leclinche – Cheffe d'établissement

LE REGLEMENT INTERIEUR

LES DOMAINES DE VIE

LES CONDITIONS D'ADMISSION

Les enfants âgés de 3 ans révolus au 31 décembre de l'année en cours doivent être inscrits à l'école. L'inscription se fait auprès du Chef d'établissement sur rendez-vous.

Lorsque votre enfant a déjà été scolarisé dans une autre école, l'inscription ne pourra être effective que sur présentation du certificat de radiation et du livret scolaire de l'école précédente.

Les **vaccinations obligatoires** sont les suivantes : diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP).

La réinscription de votre enfant se fera par voie électronique en remplissant l'enquête lorsque cela sera demandé par le chef d'établissement. Si l'enquête n'est pas remplie dans les temps, l'inscription de l'enfant ne sera plus assurée au sein de l'établissement.

LE TEMPS SCOLAIRE

Les horaires de l'école sont les suivants :
Le matin :
Ouverture du portail côté maternelle et côté élémentaire 8h35.
Fermeture du portail et début de la classe 8h45

Le midi :
Ouverture du portail côté maternelle et côté élémentaire à 12h, fermeture à 12h10. Les enfants qui ne sont pas récupérés seront dirigés vers la cantine.

Ouverture du portail côté élémentaire et côté maternelle à 13h35, fermeture du portail et début de la classe à 13h45

Le soir :
Ouverture du portail côté maternelle à 16h40, fermeture à 16h50 ; les enfants qui ne seront pas récupérés seront dirigés vers la garderie
Ouverture du portail côté élémentaire à 16h45, fermeture à 16h55 ; les enfants qui ne seront pas récupérés seront dirigés vers la garderie
Il est impératif que les familles respectent ces horaires afin d'éviter toutes perturbations dans le travail des agents, des enfants et des enseignants.

Toute absence **prévue** doit être signalée à l'enseignant de la classe et justifiée **par écrit** au retour de l'enfant. (cf. bulletin d'absence sur le site internet de l'école).

Les autres absences seront systématiquement signalées par mail **avant 9h30 à l'enseignant.**

Le matin et/ou le soir, en cas de retard, **l'enfant retardataire, accompagné de son parent**, devra se présenter au secrétariat afin de se voir délivrer un billet de retard sans lequel il ne pourra être admis en classe. Le parent responsable devra accompagner son enfant jusque dans sa classe.

Une absence supérieure à 4 demi-journées, hors raison médicale, devra faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès du chef d'établissement et de l'Inspecteur de circonscription, par un courriel à direction@ecolestoutesjoies.fr en expliquant les raisons, au moins deux semaines avant. Les enseignants ne pourront fournir aux élèves concernés le travail de cette période. Il sera de la responsabilité des parents de rattraper le travail non fait.

Le calendrier national pourra faire l'objet de modification par le chef d'établissement. Ce dernier en informera alors, au plus tôt les familles.

L'ENTREE ET LA SORTIE D'ECOLE

L'accès des élémentaires se fait par le portail Boulevard Albert Thomas.
L'accès des maternelles se fait par le portail Boulevard Auguste Pageot

L'école doit être informée par écrit des personnes autorisées à venir chercher un enfant (autre que les parents). Une pièce d'identité pourra leur être demandée.

Le midi, les enfants doivent présenter leur carte de sortie pour sortir seuls. Celle-ci est remise quelques jours après la rentrée scolaire. A défaut de présentation, l'enseignant de surveillance ne laissera pas sortir l'enfant.

Le soir, les responsables légaux peuvent autoriser leurs enfants à sortir seul. Un enfant porteur d'un bracelet vert à son cartable est autorisé à sortir seul à 16h45, un enfant porteur d'un bracelet orange est autorisé à sortir seul à 18h.

Aucun vélo ne pourra être stationné dans l'enceinte de l'établissement.
Les trottinettes seront rangées sur le parc à trottinettes derrière le bâtiment B

Pour la sécurité de tous, il est interdit de se garer en double file devant l'entrée de l'école pour déposer un enfant.

Les animaux ne sont pas acceptés dans l'enceinte de l'établissement.

ETUDE, GARDERIE ET ACTIVITES ASSOCIATIVES

Le matin, une garderie payante est proposée aux élèves de 8h00 à 8h30 (accueil entre 8h et 8h25).
Le soir, pour les enfants de maternelle, une garderie payante est proposée de 16h50 à 18h30. A partir de 16h50, les enfants de maternelle non repris par leurs parents sont envoyés en garderie et de ce fait, ils seront comptabilisés en facturation. Cette précision est importante. Elle permettra d'éviter toutes contestations.
Le soir, pour les enfants d'élémentaire une garderie payante est proposée de 16h55 à 18h30. A partir de 16h55, les enfants non repris par les parents sont automatiquement envoyés en garderie, et de ce fait, ils seront comptabilisés en facturation. Cette précision est importante. Elle permettra d'éviter toutes contestations.

En cas de retard, **après 18h30**, une somme de 10€/enfant par retard sera facturée aux familles.

Pour participer à ces temps périscolaires, les enfants et les parents obligatoirement signer le règlement de la garderie

LES SORTIES SCOLAIRES

Les sorties scolaires organisées par les enseignants ont un objectif pédagogique. Il s'agit donc pour vos enfants d'un temps de travail dans le cadre de l'école, soumis aux mêmes règles que dans l'enceinte de l'établissement.
Les accompagnateurs devront signer la convention de l'accompagnateur pour assister à la sortie.

L'ACCUEIL, LA SANTE ET L'HYGIENE

L'accueil sera assuré par Mme d'Aubert les lundis, mardis, jeudis de 8h15 à 12h et de 13h30 à 18h, le vendredi de 8h15 à 12h.
Il sera assuré par Mme de Carné-Carnavalet, le vendredi de 13h30 à 18h.

Les allergies et les régimes alimentaires sont signalés dès le début de l'année au chef d'établissement. Les parents d'enfants porteurs d'un PAI « Ventoline » en année n-1 n'ont à le réactualiser que s'il a plus de trois ans. Ceux porteurs d'un PAI « allergie alimentaire » sont contraints de le réactualiser chaque année. A cet effet, ils trouveront une fiche de modalité pour la reconduction dans le dossier de rentrée. En dehors de ce PAI, aucun médicament ne peut être administré aux élèves.

En cas de maladie, il est impératif de prévenir rapidement l'enseignant et le secrétariat notamment en cas de maladie contagieuse et cela sans attendre le retour de l'enfant.

Il est également impératif de nous prévenir en cas d'apparition de poux.

Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement.

LE LIEN PARENTS-ECOLE

Chaque élève des classes élémentaires présente plusieurs fois par trimestre son travail journalier et ses contrôles, ils doivent être **signés** par les parents et rapportés rapidement.

L'enseignant ou l'équipe pédagogique de cycle cherche à obtenir de chaque élève un travail à la mesure de ses capacités. Les élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage peuvent bénéficier, après accord des parents, d'une aide personnalisée dispensée pendant la pause de midi (APC).

Chaque année, sur la première période, tous les enseignants proposent une réunion d'informations sur le fonctionnement de la classe. La présence des parents est fortement conseillée.

Le chef d'établissement et les enseignants reçoivent les parents sur rendez-vous. Celui-ci devra être demandé quelques jours au préalable.

Les familles s'engagent à prendre connaissance de toutes les circulaires, informations envoyées par EcoleDirecte.

Les familles s'engagent également à signer électroniquement le bulletin de compétences 2 fois par an et ils s'engagent à le télécharger chaque année scolaire. Il ne sera pas transmis ultérieurement par l'école.

Tout changement intervenant en cours d'année doit être signalé par écrit auprès de l'enseignant, du secrétariat **et** du chef d'établissement (adresse, téléphone, email…).

ASSURANCE

L'école fait le choix d'assurer l'ensemble des élèves en Individuelle accident au prix de 5,76 € / enfant. Celle-ci est obligatoire et ***les couvrira également sur des activités extra-scolaires.*** Vous trouverez à cet effet une information de la Mutuelle St Christophe dans le dossier de rentrée. Il est conseillé de faire une déclaration d'accident pour tous les chocs importants sur les dents. Vous avez 48h pour faire cette déclaration après la date de l'accident.

L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Une tenue sportive complète est obligatoire.

LES MATERIELS, EQUIPEMENTS, BIENS PERSONNELS ET COLLECTIFS

Tous les vêtements des enfants doivent être identifiables par une étiquette à leur nom.
Les vêtements trouvés seront mis sur les portes manteaux sous le préau pour la cour des élémentaires et dans une caisse dans le hall pour les maternelles. Lors vacances scolaires, les vêtements non récupérés sont donnés à une association.
Une caisse d'objets trouvés est disponible au secrétariat.
Sont acceptés, les billes, jeux de cartes à jouer (52 cartes, familles, Uno), les élastiques. Tous les autres jeux doivent être présentés à l'enseignant pour validation. Dans tous les cas, les jeux restent sous la responsabilité des familles. L'école ne pourra pas être tenue pour responsable s'ils sont abîmés, cassés ou volés.

Les locaux sont entretenus par notre agent d'entretien, toute dégradation volontaire de l'immobilier, du mobilier, des espace verts, entrainera des sanctions.

LES DEPLACEMENTS ET LES ESPACES

Couloirs, toilettes, surveillances, usages, dégradations …
Les déplacements doivent se faire en marchant et dans le calme.
Toute dégradation matérielle fera l'objet de sanctions

RESTAURATION

La restauration est gérée par l'OGEC. L'enfant s'inscrit chaque matin auprès de l'enseignante. Un double pointage est effectué en cantine pour s'assurer de la présence de l'enfant.

A partir du CP, l'enfant doit dire à son enseignant s'il mange le midi. S'il se trompe le repas est facturé.

Pour les enfants de maternelle, en cas de repas occasionnel, prévenir l'enseignante.

FACTURATION

Les factures sont mensuelles. Elles comprennent la participation aux frais de scolarité, les repas et le périscolaire. Ces derniers sont facturés avec un mois de décalage**. Le règlement se fait par prélèvement bancaire mensuel.**

En cas de difficulté, il est conseillé de prendre rendez-vous avec la direction et l'OGEC.

INTERNET A L'ECOLE

L'utilisation d'internet se fait sous la responsabilité des enseignants.
La navigation des enfants est sécurisée grâce à un système de firewall par mots clés et sites connus. La liste est actualisée plusieurs fois par an.

LA VIOLENCE ET LE HARCELEMENT

Harcèlement moral, *agissements malveillants et répétés à l'égard d'autrui, susceptibles notamment d'altérer sa santé physique ou mentale, de porter atteinte à ses droits ou à son avenir professionnel, ou, quand ils s'exercent à l'égard du conjoint ou concubin, par exemple, d'altérer ses conditions de vie.*

Définition du Larousse

Le harcèlement est l'affaire de tous : parents, enfants, enseignants, chef d'établissement. Dès qu'un enfant est témoin d'agissements répétés, il est de son devoir d'avertir un adulte ; dès qu'ne famille est avertie de ces agissements, il est de son devoir d'en avertir le chef d'établissement.

Après en avoir été informé, le chef d'établissement réunira le conseil des maîtres. Il revient au conseil des maîtres d'établir si la situation relève du harcèlement ou non et de prendre les mesures nécessaires pour la sécurité de tous.

Violence : *Caractère de quelqu'un qui est susceptible de recourir à la force brutale, qui est emporté, agressif. Extrême véhémence, grande agressivité, grande brutalité dans les propos, le comportement*

Définition du Larousse

Tout témoignage d'un adulte ayant un comportement violent sur un enfant fera l'objet d'une information préoccupante au près du service de protection de l'enfance des services de psychologie de la DDEC.

DISIPLINE SANCTION

Toute famille scolarisant son enfant dans notre établissement doit signer le contrat de scolarisation (signature des deux parents)

Les élèves, comme leur famille, de même que les enseignants doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à l'intégrité de chaque personne.

La correction du langage, le refus de toute violence physique ou verbale, le respect du prochain sont la base des relations à l'école. Tout châtiment corporel est interdit. Aucun élève ne peut être privé à titre de punition de la totalité de la récréation.

La remise temporaire à la famille d'un élève peut être prononcée par le chef d'établissement après avis du conseil des maîtres et après avertissement écrit aux parents en cas de

- comportement dangereux pour les autres enfants
- d'infractions répétées au règlement
- mauvaise volonté évidente des parents pour conduire leur(s) enfant(s) à l'école ou le(s) reprendre à la sortie des classes.

La discipline intérieure est exercée sous la responsabilité du chef d'établissement et des enseignants. Aucune intervention de parents n'est acceptée au sein de l'école.

INFORMATION DES FAMILLES : LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

En cas d'alerte

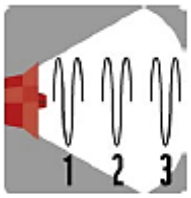

Signal émis par des sirènes :
3 cycles d'alerte (son montant et descendant)
Chaque cycle dure 1 minute 41 secondes,
Un silence de 5 secondes sépare chacun des cycles.

Mettez-vous en sécurité. Rejoignez sans délai un bâtiment.

Écoutez la radio.
Respectez les consignes des autorités.

FRÉQUENCE France Bleu : .....Mhz
FRÉQUENCE France Info : .....Mhz
FRÉQUENCE France Inter : .....Mhz
(à compléter)
FRÉQUENCE radio locale conventionnée par le préfet :
.....Mhz
(à compléter)

N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques.

Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement.

Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.

Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).

REGLEMENT GARDERIE

Article 1. Organisation

La garderie des enfants en élémentaire et en maternelle se divise en 3 temps appelés :

- Garderie du matin
- Petite garderie
- Grande garderie

La garderie du matin offre un espace multi-âge, pour que les enfants puissent jouer. Elle a lieu dans la salle d'anglais, sous le restaurant scolaire.

La petite garderie offre, pour les maternelles, un espace de jeu en extérieur sur la cour des moyens-grands ou dans le hall le soir après l'école.

La petite garderie offre, pour les élémentaires, un espace de jeux en extérieur sur la cour des petites sections le soir après l'école.

Elle permet aux parents de venir chercher leurs enfants dès 17h10, directement par le portail des maternelles.

La grande garderie offre, pour les maternelles, un espace de jeux libres ou dirigés, en intérieur (hall) ou en extérieur (cours des MS/GS), le soir après l'école.

La grande garderie offre, pour les élémentaires, un espace de travail (dans les classes), et un espace de jeux libres en extérieur (cour élémentaire) en intérieur (salle polyvalente ou salle d'anglais).

Que ce soit en maternelle ou en élémentaire, les enfants de la grande garderie ne peuvent pas être récupérés avant 18h.

ARTICLE 2. LIEUX

Maternelles : Cour MS/GS ou hall

Elémentaires : Cour PS pour la petite garderie,

Cour élémentaire, classes, salle polyvalente, salle d'anglais pour la grande garderie

Article 3.Horaires

La garderie du matin commence à 8h et est accessible entre 8h et 8h25 par le portail élémentaire.

Aucune entrée ne sera possible dans l'école entre 8h25 et 8h35.

Le soir :

La petite garderie commence à 16h50 pour les maternelles et à 16h55 pour les élémentaires. Elle se termine à 17h50.

Elle est proposée aux enfants dont les parents peuvent venir les chercher entre 17h10 et 17h50, par le portail des maternelles.

Aucune sortie de l'école ne sera possible entre 17h50 et 18h.

Les enfants qui ne seront pas récupérés à 17h50, basculeront en grande garderie.

La grande garderie commence à 16h50 pour les maternelles et à 16h55 pour les élémentaires. Elle se termine à 18h30.

En maternelle, elle s'organise en deux temps : prise du goûter de 16h50 à 17h10, jeux jusqu'à 18h30.

En élémentaire, elle s'organise en trois temps : un temps de prise de goûter en extérieur de 16h55 à 17h10, étude de 17h10 à 18h, et jeux de 18h à 18h30 en extérieur ou en intérieur.

Les parents viennent chercher leur enfant entre 18h et 18h30, par le portail élémentaire.

Article 4. Les activités associatives

De 17h à 18h, l'école ouvre ses portes à des associations, choisies par l'OGEC, qui peuvent dispenser leurs cours. Dans ce cadre l'école prête ses locaux à titre gracieux.

De 16h40/45 à 17h, les enfants prennent leur goûter sous la surveillance des agents de l'école.

De 17h à 18h, les enfants sont sous la responsabilité des associations.

A 18h, les enfants qui ne seront pas récupérés seront sous la responsabilité de l'école et intègreront les différents lieux de garderie cités dans l'article 2.

Les activités sont organisées par les associations, en collaboration avec l'OGEC. Le tarif vient en plus de celui de la garderie.

L'inscription à ces activités se fait via le dossier de rentrée. (cf formulaire inscription activités périscolaires).

Article 4. Tarifs

Garderie du matin	Petite garderie (tarif pour présence ponctuelle)	Grande garderie (tarif pour présence ponctuelle)	**Forfait** petite et grande garderie**	**Forfait** activités associatives*
2€/jour de présence	4€/jour de présence	4€/jour de présence***	30€/mois***	30€/an***

*Le forfait activités associatives est obligatoire pour tous les enfants présents aux activités qui ne payent pas déjà le forfait garderie.
Il assure l'enfant sur le temps de responsabilité de l'école (16h40/45 à 17h) et permet le financement des encadrants durant cette période.

** En fin d'année, un mois sera offert pour tous les enfants qui occuperont la petite garderie sur 50% du temps de leur présence.

*** Tout retard à 18h30 entrainera une pénalité de 10€/enfant/soir.

Article 5. MATERIEL

Pour l'étude, les enfants doivent prévoir une trousse spécifique avec les crayons nécessaires, un cahier et un livre. Sont également autorisés, les coloriages.

ARTICLE 6. Sanctions

Tout enfant qui n'adopterait pas un comportement adapté à la garderie pourrait se voir en interdire l'accès.
Il doit être respectueux des personnes, du matériel, dans une attitude de travail (sur le temps de d'étude).
Dans un premier temps, la famille sera avertie du comportement inadapté de l'enfant.
Dans un second temps, si le comportement n'évolue pas, l'enfant sera exclu.

APPEL AUX DONS

Nantes, le 10 juin 2022

Madame, Monsieur,

Conscient de l'enjeu pour l'avenir de nos enfants, l'école Notre Dame de Toutes Joies est particulièrement engagée pour la protection de l'environnement. Conformément au Plan Stratégique de l'Enseignement Catholique, nous souhaitons poursuivre nos efforts de réduction de l'impact carbone. Aux différentes actions pédagogiques de sensibilisation menées à destination de nos élèves, cette économie d'énergie passe également et nécessairement par une réflexion de l'usage de nos bâtiments tels que des travaux de rénovation afin d'augmenter la performance énergétique de nos locaux.

C'est pourquoi nous avons besoin de vous !

Aussi, pour ceux qui le souhaitent, nous vous proposons de faire un don à l'établissement.

Vous pouvez donner soit en vous rendant sur le site soutenir.ec44.fr pour faire un don en ligne, soit en complétant le bulletin de dons joint et en envoyant votre participation à l'ordre de la Fondation de la Providence (les dons seront **intégralement** reversés par la Fondation à l'établissement).

Aidez-nous à construire ensemble un établissement plus respectueux de ses ressources naturelles en faisant un don.

À chaque fois que vous donnez :		100€	150€	200€
Impôt sur le revenu (66% de déduction fiscale)	Vous payez seulement :	34€	52€	68€
IFI (ex : ISF) (75% de déduction ficale)		25€	38€	50€
entreprise (60% de déduction fiscale)		40€	60€	80€

Le reçu fiscal qui vous sera adressé par la Fondation de la Providence vous permettra de déduire ce dernier de vos impôts.

Votre soutien est très important pour l'établissement.
Soyez-en par avance vivement remerciés.

Prenez soin de vous et de tous ceux qui vous sont chers.

Bureau OGEC – Anne-Laure LECLINCHE

LISTE FOURNITURES SCOLAIRES PETITE SECTION

Le jour de la rentrée, merci d'apporter :

- **2 photos –** 1 photo d'identité, portrait récent, et 1 photo au format standard 10x15, qui montre votre enfant faisant une activité-plaisir.
- **2 boîtes de mouchoirs en papier**.
- **La fiche d'informations périscolaires** sur laquelle vous signalerez **les jours de cantine et de garderie probables** de votre enfant (sachant que vous aurez chaque matin, la possibilité de changer d'avis).
- **Un sac à dos** (cartable) qui pourra contenir un petit cahier, un doudou, une gourde et un possible goûter.
- **Une tenue de rechange complète** (des pieds à la tête) et **un petit sac réutilisable** (sac navette école-maison) ; le tout restera au porte-manteau de votre enfant.
- **Le doudou.** Il est bienvenu à l'école. De préférence de petite taille pour faciliter le rangement en classe. Merci de noter dessus le prénom de votre enfant, cela évitera de nombreuses déconvenues.

  La tétine est autorisée uniquement pour la sieste, elle restera dans le sac de couchage (prévoir un attache-tétine).
- **Un sac de couchage en coton matelassé** de dimensions 1,20m x 0,60 sur lequel seront fixés 4 élastiques (30 cm de long sur 5 cm de large). L'APEL, une des 3 associations de parents de l'école, vous fera une proposition pour acheter ce « fameux » sac de couchage.
- **Une gourde d'eau** que l'enfant utilisera aisément seul.

De manière générale,

- Afin de faciliter son **autonomie**, veillez à habiller votre enfant avec des vêtements et des chaussures faciles à enfiler et à retirer.
- Les enfants qui fréquentent la garderie du soir devront avoir **un goûter dans leur sac à dos.** Nous vous invitons à réfléchir dès à présent à **un goûter responsable** : nutritionnellement et écologiquement.
- Toute **allergie** est à signaler dès le début de l'année. Une Procédure d'Accueil Individualisé sera alors à mettre en place avec la directrice de l'école.
- **Tout le matériel et toutes les affaires doivent être marqués** au prénom de votre enfant : même les chaussures et les bottes. Cela facilitera les recherches en cas de perte !

Les enseignantes en Petite Section.

LISTE FOURNITURES SCOLAIRES MOYENNE SECTION

Codes d'accès FRIMAUDEAU www.packrentree.fr : **44NA45LMS**

Toute commande à partir de maintenant et jusqu'au 10 juillet sera en livraison à domicile (7€95) ; possibilité de se regrouper à plusieurs familles : frais de port gratuit à partir de 90€. Livraisons prévues entre le 22 et 27 août.

- 1 petit sac à dos
- 1 boite de mouchoirs en papier
- 2 tubes de colle en stick (21g)
- 1 très grand protège cahier : 24 x 32 cm, transparent et incolore
- Un grand classeur rigide A4 avec 4 anneaux, avec un dos de 4cm
- Une chemise plastique A4 transparente et incolore pour documents A4 avec 3 rabats et élastiques
- Un jeu de 6 intercalaires en carton (pour le grand classeur format A4)
- 1 gourde marquée au prénom de l'enfant
- 3 photos d'identité récentes (OBLIGATOIRES le jour de la rentrée)
- 1 pochette de 12 feutres fins marque Bic Kids Vi

- 1 pochette de 12 pastels (Plastidécor BIC, non triangulaires, car beaucoup trop petits) :

Oui :

Triangle : NON !

Pour la sieste :

- Un petit duvet (dimensions max : 120 x 60) marqué au prénom de l'enfant, celui de la petite section fer parfaitement l'affaire.
- Un sac en tissu marqué à son prénom, avec des anses (pas de cordon coulissant). Ce sac servira à votr enfant pour qu'il puisse ranger son duvet tout seul, donc prévoir un sac assez grand, de dimensio minimum : 60cm X 60 cm.
- **Attention : surtout pas de sac en plastique pour le duvet !**
- Un petit oreiller dimensions max 30 x 30 cm (facultatif)

Merci de bien respecter la marque demandée pour les pastels et les feutres.

Merci de noter chaque fourniture au nom et prénom de votre enfant.

Les enseignantes de Moyenne Section

LISTE FOURNITURES SCOLAIRES GRANDE SECTION

Codes d'accès FRIMAUDEAU www.packrentree.fr : **44NA45LGS**

Toute commande à partir de maintenant et jusqu'au 10 juillet sera en livraison à domicile (7€95) ; possibilité de se regrouper à plusieurs familles : frais de port gratuit à partir de 90€. Livraisons prévues entre le 22 et 27 août.

- 1 chemise à élastique translucide blanche ou de couleur (pour la correspondance famille-école)
- 1 pochette de 12 feutres de bonne qualité pointe moyenne
- 1 pochette de 12 crayons de couleur aquarellables
- 1 trousse plate afin de mettre les feutres et les crayons de couleur
- 1 boite de mouchoirs en papier
- 1 petit coussin plat pour le temps de repos (dimensions maximales 25x35, épaisseur maximale 6cm
- 1 sac en tissu Tote bag marqué au nom de votre enfant pour ranger le coussin de sieste

Merci de noter chaque fourniture au nom et prénom de votre enfant.

Seuls les enfants qui vont à la garderie le soir ont besoin d'un **petit** sac à dos pour mettre leur goûter

Pour les enfants qui ne vont pas à la garderie du soir, merci de privilégier un petit sac en tissu pou transporter la gourde d'eau : ce sera plus pratique aux porte-manteaux.

Les enseignantes de GS

LISTE FOURNITURES SCOLAIRES CP

Codes d'accès FRIMAUDEAU www.packrentree.fr : **44NA45LCP**

Toute commande à partir de maintenant et jusqu'au 10 juillet sera en livraison à domicile (7€95) ; possibilité de se regrouper à plusieurs familles : frais de port gratuit à partir de 90€.
Livraisons prévues entre le 22 et 27 août.

Le jour de la rentrée, merci d'apporter :

- 1 **cartable rigide** (format 24x32 cm pouvant contenir les fichiers et les chemises cartonnées)
- **1 trousse à deux compartiments** (préparées et remplies à l'avance) :

Compartiment 1 : 12 craies de coloriage rondes plastidecor

Compartiment 2 : 12 feutres pointe moyenne

- **1 autre trousse contenant** : 2 crayons à papier HB, 1 gomme, 1 bâton de colle (grand modèle de 21 grammes de marque UHU de préférence), 1 taille-crayon avec réservoir, 1 paire de ciseaux à bouts ronds 11 cm (attention aux gauchers) ; 1 surligneur jaune ; 2 feutres Velleda pointe fine, 1 chiffon, 1 stylo à bille bleu pointe fine
- 1 ardoise Velleda
- 1 règle plate en plastique de 20 cm (pas de métal ni de règle souple)
- 1 pochette à rabats avec élastique (24 cm x 32 cm)
- 1 protège-documents de 80 vues
- 1 protège-documents de 60 vues
- 1 boîte de mouchoirs en papier

A la maison, il faut prévoir du matériel pour remplacer celui perdu et/ou usé, qui doit être disponible du jour au lendemain. Nous listons les besoins en fournitures pour l'année, cela peut être variable en fonction des enfants : 4/5 tubes de colle supplémentaires, 4 à 6 Velleda, 5 crayons de bois, 2 gommes, 1 règle…

IMPORTANT pour l'étude surveillée : Prévoir une trousse et un cahier pour travailler, dessiner, un cahier d'activités jeux, …

Tout le matériel et toutes les affaires doivent être marqués au nom de l'enfant et renouvelés au cours de l'année si nécessaire.

Les enseignants de CP

LISTE FOURNITURES SCOLAIRES CE1

Codes d'accès FRIMAUDEAU www.packrentree.fr : **44NA45LCE1**

Toute commande à partir de maintenant et jusqu'au 10 juillet sera en livraison à domicile (7€95) ; possibilité de se regrouper à plusieurs familles : frais de port gratuit à partir de 90€. Livraisons prévues entre le 22 et 27 août.

Le jour de la rentrée, merci d'apporter :

Deux trousses contenant :

La première :

- 12 crayons de couleurs
- 12 feutres pointe moyenne

La seconde :

- 1 stylo bic bleu, 1 stylo bic vert
- 1 surligneur jaune, 1 surligneur vert
- 1 feutre Velleda bleu, 1 feutre Velleda rouge pointe moyenne
- 1 crayon HB
- 1 gomme
- 1 bâton de colle de taille moyenne (21g)
- 1 taille-crayon avec réservoir
- 1 paire de ciseaux à bouts ronds
- 1 règle plate 20 cm en plastique, non pliable
- 1 chiffon
- une ardoise Velleda
- une équerre en plastique, 0 positionné dans l'angle droit
- un compas, de préférence : compas stop system à bague, Maped
- un classeur vert A4 en carton, 32X26cm, dos 40mm, 4 anneaux
- 6 grands intercalaires en carton A4+, 24,5X30cm
- une boîte de mouchoirs en papier
- une timbale
- pour l'Anglais, un porte-vues 100 vues : ce porte-vue sera utilisé du CP au CM2
- un dictionnaire Robert Junior
- A la maison, prévoir une réserve : 2 stylos bille bleu, un vert, 3 Velleda médium bleu et 3 rouge, 4 bâtons de colle de taille moyenne (21g), 4 crayons HB.

S'il vous plaît, veuillez indiquer le prénom de votre enfant sur les fournitures et affaires personnelles.

Important : les élèves restant à l'étude doivent impérativement avoir un cahier et une trousse et s'ils le souhaitent un livre.

Un complément de fournitures pourra vous être demandé à la rentrée.

Les enseignants de C.E.1

LISTE FOURNITURES SCOLAIRES CE2

Codes d'accès FRIMAUDEAU www.packrentree.fr : **44NA45LCE2**

Toute commande à partir de maintenant et jusqu'au 10 juillet sera en livraison à domicile (7€95) ; possibilité de se regrouper à plusieurs familles : frais de port gratuit à partir de 90€. Livraisons prévues entre le 22 et 27 août.

Le jour de la rentrée, merci d'apporter :

- 1 trousse double
- 1 trousse supplémentaire ou 1 pochette marquée au nom de votre enfant pour ranger la réserve de matériel (crayons recharges, bâtons de colle). Celle-ci sera stockée en classe pour éviter les oublis.
- 1 roller bleu **effaçable** avec 4 recharges, un roller vert **effaçable** avec 1 recharge, un roller noir **effaçable** avec recharge et un roller effaçable rouge avec une recharge.
- 4 crayons à papier HB ou 1 porte-mine 0,7 mm HB avec une réserve de mines
- 1 gomme
- 5 bâtons de colle 21gr
- 1 paire de ciseaux
- 1 taille crayon avec un petit réservoir
- 10 feutres ardoise, pointe moyenne
- 1 étui de 5 surligneurs
- 1 pochette de feutres
- 1 pochette de crayons de couleur
- 1 ardoise blanche et 1 chiffon
- 1 règle plate de 30 cm en **plastique dur**
- 1 règle de 16cm
- 1 équerre en **plastique dur**
- 1 chemise à élastique à 3 rabats jaune et une rouge
- 1 compas avec crayon (éviter les mines) ; privilégier 1 compas conçu pour les jeunes enfants (Maped)
- 1 agenda (une page par jour de classe)
- 1 dictionnaire : ROBERT JUNIOR illustré 8-11 ans couvert
- 5 porte-vues, 20 volets, 40 vues : 1 rouge, 1 vert et 1 bleu et deux autres couleurs
- 1 boite de mouchoirs en papier
- Pour les enfants restant à l'étude le soir : 1 cahier et 1 trousse contenant des crayons et une gomme.

Un petit complément de fournitures pourra vous être demandé dans les classes respectives le jour de la rentrée. Merc de mettre à disposition de votre enfant des outils traditionnels (pas de gadgets) et de marquer chaque objet **à son nom**

Important : les élèves restant à l'étude doivent impérativement avoir un cahier et une trousse et s'ils l souhaitent un livre. *Les enseignantes de CE2*

LISTE FOURNITURES SCOLAIRES CM1

Codes d'accès FRIMAUDEAU www.packrentree.fr : **44NA45LCM1**

Toute commande à partir de maintenant et jusqu'au 10 juillet sera en livraison à domicile (7€95) ; possibilité de se regrouper à plusieurs familles : frais de port gratuit à partir de 90€. Livraisons prévues entre le 22 et 27 août.

Le jour de la rentrée, merci d'apporter :

- 1 trousse comprenant : 1 stylo roller à cartouches d'encre bleue (ex : *roller easy de Schneider*), 1 cartouche d'encre bleue effaçable, 1 effaceur, 3 stylos roller (vert, rouge, noir) encre liquide non effaçable ex : *Uniball Eye ou V ball* , 1 crayon de bois, 1 bâton de colle 8g, 1 porte-mine + 1 boite de mines, 1 gomme, 1 taille-crayon avec réservoir
- 1 pochette de feutres
- 1 pochette de crayons de couleur
- 1 ardoise velleda avec brosse et 2 crayons velleda
- 1 règle plate graduée (20 cm) / 1 équerre / 1 compas avec bague et crayon dans un coffret
- 1 paire de ciseaux
- 2 crayons fluo (ni bleu ni violet)
- 1 agenda (pas de cahier de texte)
- 1 dictionnaire (ex : le Robert junior)
- 4 porte-vues avec 40 vues chacun
- 1 petit carnet (9x14 cm)
- 1 petit cahier pour les devoirs maison et/ou études (17 x 22)
- 1 sous-main (grand calendrier **cartonné**)

Important : les élèves restant à l'étude doivent impérativement avoir un cahier et une trousse et s'ils le souhaitent un livre.

Des fournitures complémentaires seront demandées à la rentrée par chaque enseignante.

Les enseignantes de C.M.1

LISTE FOURNITURES SCOLAIRES CM2

Codes d'accès FRIMAUDEAU www.packrentree.fr : **44NA45LCM2**

Toute commande à partir de maintenant et jusqu'au 10 juillet sera en livraison à domicile (7€95) ; possibilité de se regrouper à plusieurs familles : frais de port gratuit à partir de 90€.

Livraisons prévues entre le 22 et 27 août.

- Une trousse qui contient
  - Cartouches courtes, à encre bleue
  - 1 Roller à cartouche d'encre
  - 1 Roller noir **Eye ub 157 roller noir**
  - 1 Roller rouge **Eye ub 157 roller rouge**
  - 1 Roller vert **Eye ub 150 roller vert**
  - 2 Effaceurs
  - 1 Crayon de bois hb
  - 1 Porte-mines **0,7**
  - 1 Boîte de mines **12 mines hb 0,7mm**
  - 1 Gomme
  - 2 Velléda
  - 5 Bâtons de colle
  - 1 Fluo vert
  - 1 Fluo jaune
  - Paire de ciseaux
  - Taille-crayon **avec réservoir**
- Une seconde trousse pour les
  - Feutres
  - Crayons de couleur
- 1 Classeur **carton pelliculé 32x26**
- 6 intercalaires
- **2 chemises 3 rabats**
- Feuilles simples 100 pages
- Copies doubles 200 pages
- Règle 20 cm / 30 cm
- Equerre
- Compas
- **Ardoise blanche incassable 20x28cm + chiffon**
- Dictionnaire de poche
- Blouse ou vieille chemise adulte
- 2 boites de mouchoirs
- Une tenue de sport
- **Pour l'anglais :**
  - un sac en tissu
  - un porte-vues (celui utilisé en CM1 ou un nouveau de 60 vues)

- PAS d'AGENDA, il sera fourni par l'enseignant
- D'autres fournitures pourront être demandées par l'enseignant à la rentrée.

- **Important :** les élèves restant à l'étude doivent impérativement avoir un cahier et une trousse et s'ils le souhaitent un livre.

Les enseignantes de CM2